



UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX de l'EDUCATION NATIONALE
DELEGATION de GRASSE et VAL de SIAGNE

Siège social : 19 Chemin de la Chapelle St Antoine
06130 Grasse - Tél : 04 93 70 60 87 – 06 83 08 78 33

PROCES VERBAL de l'
ASSEMBLEE GENERALE du

Vendredi 24 janvier 2020 à 9h30
Annexe Léon Mallet - 2 Place En L'aire (village)
06810 AURIBEAU sur siagne

DDEN Présents : Malik **ABER**, Brigitte ANDRY, Jean-François BILLAULT, Armand CHAMPSAUR, Tâam CHATELIER, Viviane CUSACK, Susannah ELLENA, Félix GANDON, Jane GUINVARCH, Jean-Marc GUSTAVE, Christian LAVAUX, Claudine LEBLAY, Gilbert LERDA, Chantal MARTUCCI, Michelle MESSIN, Sylviane MOISAN, Gérard MOUCHARD, Michelle PIGNAULT, Mado RAIBAUDI, Denise TETE, Gilberte VERMERSCH, Annie VERT, JACQUELINE VILLENEUVE.

Absents excusés : les autres DDEN de la délégation de Grasse Val de Siagne

Michelle MESSIN préside la réunion, et Denise TETE secrétaire adjointe

INTRODUCTION

Malik ABER qui a organisé la réunion nous accueille chaleureusement autour d'une collation dans l'ancienne cantine de l'ancienne école du village d'Auribeau.

Michelle ouvre la séance, nous remercies d'être venus nombreux et nous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Nous saluons la venue de M. Jean-François Lalande, conseiller municipal à la Mairie d'Auribeau, en charge des écoles. Il nous fait part de l'attention particulière que la Commune accorde à l'école quant aux moyens alloués pour son fonctionnement et sa mise en sécurité.

Il nous dresse un historique de l'école d'Auribeau dont les locaux installés dans le village étaient devenus trop étroits pour accueillir des enfants plus nombreux. Une nouvelle école maternelle et élémentaire ont été construites en trois mois en 1986, quartier du Bayle, malheureusement située en zone inondable dans la vallée, ce qui a nécessité des travaux de rehaussement des bâtiments pour la mise à l'abri des élèves en cas d'inondation. Il nous souhaite une bonne réunion.

L'ordre du jour est présenté en vidéo projection :

RAPPORT MORAL (joint en annexe)

Michelle Messin, en tant que présidente, présente ensuite son rapport moral et le lit à haute voix, document adressé avec la convocation: aucune remarque

Il est adopté à l'**unanimité**.

RAPPORT D'ACTIVITES (joint en annexe)

Le rapport d'activités pour l'année 2019 a été adressé avec la convocation: aucune remarque

Il est adopté à l'**unanimité**.

COMPTE RENDU FINANCIER (joint en annexe)

Chantal MARTUCCI, trésorière, nous fait lecture avec explicitation des charges et des produits d'exploitation, des états financiers au 31 décembre 2019 ainsi que du budget prévisionnel 2020. Nous notons les frais de formation que nous avons reversé à l'UD et à ce titre nous allons réitérer notre demande au trésorier de l'UD de justifier l'affectation de ces versements par une ligne budgétaire dédiée réellement à la formation pour la faire paraître dans la consolidation des comptes. Le vérificateur aux comptes, Christian LAVAUX, certifie ce compte-rendu et sollicite le quitus de l'assemblée à la trésorière.

Le rapport financier (PJ) est approuvé à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière à l'unanimité. Chantal MARTUCCI remercie

COTISATION 2020

Pour les membres actifs la cotisation passe à 36 euros dont 10 € de cotisation pour la fédération, 10€ pour recevoir la revue papier « le Délégué », 14 € de cotisation pour l'Union Départementale du 06 et 2 euros pour notre délégation (indispensables à son bon fonctionnement). Pour les membres honoraires 10€ pour la revue papier « le délégué » s'ils la désirent. Les dons sont toujours les bienvenus. Nous rappelons que le CERFA pour déductions fiscales ne comporte pas le montant de la revue.

Cette cotisation 2020 est encaissée lors de la séance pour profiter de la présence de la majorité des DDEN.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASSOCIATION LOCALE est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins 4 membres et au plus 7 membres. Ce Conseil d'Administration qui a été élu par l'assemblée générale du 16 février 2018 pour quatre ans reste inchangé :

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>
Présidente	Mme Michelle MESSIN
Vice-président	Mme Jacqueline VILLENEUVE
Vice-président	M. Jean-Marc GUSTAVE
Secrétaire	M. Jean DOUSSY
Secrétaire-adjoint	Mme Denise TETE
Trésorière	Mme Chantal MARTUCCI
Trésorier-adjoint	M. Henri BONE

Mandat annuel du vérificateur aux comptes : Christian LAVAUX est reconduit dans sa mission à l'unanimité.

CANDIDATURES pour LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE 06 :

les candidatures de Chantal MARTUCCI et de Jean DOUSSY sont approuvées à l'unanimité. Chacun fera acte de candidature auprès de l'UD06 pour approbation en Assemblée Générale de l'Union Départementale du 2 mars 2020.

La secrétaire de séance Denise TETE

La Présidente Mme Michelle MESSIN

L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Madame Michèle MATRINGE, 14 Rue RIBOTTI 06300 NICE, ou à l'adresse e-mail suivante : secretariat.ud06@dden.fr